

## AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS** est donné que le conseil municipal de la Ville de Prévost a adopté le règlement suivant lors de la séance ordinaire du 11 mars 2024 :

- **Règlement 844 décrétant l'acquisition des équipements nécessaires aux activités de la Direction des infrastructures et autorisation un emprunt nécessaire à cette fin**
  - Règlement ayant comme objet l'acquisition des équipements nécessaires aux activités de la Direction des infrastructures et d'autoriser un emprunt d'un montant de 1 246 000 \$, sur une période de 10 ans, nécessaire à cette fin.

Le règlement 844 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 15 avril 2024.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement à l'hôtel de ville, situé au 2870, boulevard du Curé-Labelle, et ce, pendant les heures régulières d'ouverture.

Le règlement 844 entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ CE 19 AVRIL 2024.

Me Caroline Dion, notaire  
Greffière